

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

Volume 2,
Numéro 5
Mai 2008

Dans ce numéro

Le travail effectué doit-il être rémunéré ?



Le 8 février dernier, la sentence arbitrale de l'arbitre Pierre A. Fortin renversait plus de 20 ans de jurisprudence sur la rémunération de cours repris à la suite d'une grève. *Page 2*

La réforme, quelle réforme ?



Les médias traitent régulièrement de la « Réforme » de l'éducation au primaire et au secondaire, mais qu'est-ce qui a changé et quels impacts ces changements auront pour le collégial ? *Page 5*

Modifications au RREC Un bilan mitigé



Les règles relatives à la sanction des études et aux conditions d'admission sont particulièrement touchées. *Page 5*

Le projet de parrainage réfugié-étudiant de Bishop's/Champlain



Au printemps 1992, un groupe d'étudiantes et d'étudiants de Champlain et de Bishop's ont eu l'idée de parrainer un réfugié. *Page 6*

Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CSQ)

Vers la prochaine ronde de négociation

Plusieurs événements se sont déroulés depuis la publication de notre numéro spécial sur le rassemblement, à Montréal, des 59 syndicats des enseignantes et des enseignants de cégep le 7 février dernier. Les trois fédérations syndicales ont tenu avec succès une conférence de presse le 1^{er} avril; près d'une dizaine de syndicats locaux dont celui des enseignantes et enseignants de GÉRALD-GODIN et de VICTORIAVILLE, ont déjà réussi à faire adopter la recommandation par leur conseil d'administration, et la rencontre du 7 avril, avec le MELS et le CPNC, laisse entrevoir des suites au rapport sur la pratique de la profession enseignante au collégial.



Mario Beauchemin
Président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

La conférence de presse du 1^{er} avril 2008

Pour la première fois depuis notre mouvement de grève au printemps 2005, cette conférence de presse a permis de sensibiliser les journalistes et la population à la question de la tâche enseignante au collégial. Nous y avons présenté les aspects les plus significatifs du portrait sur la pratique de la profession enseignante, en insistant davantage sur le contexte de réalisation de notre travail et l'enseignement proprement dit. Nous avons aussi profité de l'occasion pour annoncer la campagne de sensibilisation auprès des conseils d'administration des collèges, et pour répéter qu'il était essentiel de donner rapidement des suites à ce rapport afin de régler les problèmes les plus criants.

La campagne de sensibilisation auprès des conseils d'administration

Je rappelle que cette opération a pour objectif d'obtenir un appui institutionnel local à notre demande, soit que les conseils d'administration des collèges reconnaissent la nécessité de valoriser concrètement la profession enseignante au collégial, et qu'ils demandent au MELS et au CPNC de donner suite aux travaux du comité paritaire dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui auront été identifiés.

La rencontre politique du 7 avril 2008

Même si la partie patronale n'est pas encore en mesure d'identifier les suites à donner au rapport sur la pratique de la profession enseignante, le MELS et le CPNC proposent de mettre en place un groupe de travail paritaire dont les travaux pourraient commencer en octobre 2008 et dont le mandat serait d'identifier les suivis à lui donner. Selon la partie patronale, la création de ce comité vise à préparer la prochaine négociation à partir d'une quantification des principaux éléments du portrait de la profession enseignante. En fait, on semble se diriger ici vers une forme de négociation raisonnée qui consiste, selon certains chercheurs, à trancher les litiges sur le fond, à rechercher les avantages mutuels et à régler les dif-

férends à partir d'un ensemble de critères justes et objectifs qui pourraient reposer, justement, sur des études convenues entre les parties¹.

Qu'il s'agisse d'une négociation traditionnelle ou raisonnée, la FEC croit qu'il faut régler certains problèmes avant le 31 mars 2010. Le financement des programmes en difficulté, les classes nombreuses, les nombreuses préparations et l'insertion professionnelle des nouvelles et des nouveaux enseignants nécessitent



Discussions lors du Conseil général du 4 avril 2008 au Cégep de Lennoxville.

des actions à court terme. C'est le message que nous porterons au MELS et au CPNC lors de la prochaine rencontre, le 22 mai 2008.

1 Roger Fisher et William Ury, *Comment réussir une négociation*, Paris, Seuil, 1982, p. 15.

Vie professionnelle

Soins infirmiers et Techniques d'éducation spécialisée

Des disciplines dans la tourmente

Nombreux sont les programmes techniques qui éprouvent des difficultés particulières. Le manque d'étudiantes et d'étudiants inscrits est souvent à la source de celles-ci. Dans d'autres cas, c'est l'articulation entre la réglementation gouvernementale encadrant l'exercice d'une profession et la formation offerte dans les cégeps pour cette même profession qui soulèvent certaines craintes.

Entrevue avec **Hélène Parent M.**, enseignante en Techniques d'éducation spécialisée au Cégep de Sainte-Foy et **Nicole Godin**, enseignante en soins infirmiers au Cégep de Drummondville.

Les craintes soulevées par le projet de loi 50 en Techniques d'éducation spécialisée (TES)

C'est en novembre 2005, après la publication d'un rapport d'experts présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau, que plusieurs inquiétudes se sont manifestées dans le milieu de l'éducation spécialisée. Ce rapport faisait suite à des travaux de l'Office des professions du Québec en vue d'actualiser les domaines d'exercice des professions en santé mentale et en relations humaines. Le projet de loi 50, issu de ce rapport, recommandait que certaines activités professionnelles qui comportent un risque réel de préjudice pour les usagers soient réservées à un nombre restreint de professionnels membres d'un ordre qui en contrôlerait la pratique. Or, outre le fait que les éducateurs spécialisés n'aient pas été consultés, le projet de loi 50 venait restreindre la pratique

de certaines activités exercées traditionnellement par des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée.

Plusieurs inquiétudes sont alors apparues dans le milieu quant au risque de déqualification et aux impacts sur l'accès aux services pour les usagers. Comment remplacer le travail de 18 000 techniciennes et techniciens par des diplômés universitaires ? Ces inquiétudes ont d'ailleurs été soulevées dans le mémoire de la CSQ intitulé *Protéger le public, c'est aussi assurer l'accessibilité aux services*, qui a été déposé à l'occasion des consultations sur ce projet de loi en mars dernier. La CSQ proposait notamment que soient revues certaines activités réservées comme la détermination des plans d'intervention.

La possibilité d'exclure les éducatrices et les éducateurs spécialisés de l'élaboration de ces plans et d'autres actes professionnels d'évaluation, sur lesquels ces professionnels appuient leur action, inquiète d'ailleurs particulièrement Hélène Parent M., enseignante au Cégep de Sainte-Foy et présidente de l'Association provinciale des professeurs en techniques d'éducation spécialisée (APPTES). « Si le projet de loi était appliqué sans modifications, certains actes professionnels seraient

> suite à la page 3

De meilleures conditions d'enseignement au cégep

POUR

Reconnaître

le travail enseignant
Mieux se consacrer

à l'enseignement

Diminuer les tâches

administratives

Mieux accueillir

les nouveaux profs

Améliorer la situation

des précaires

POUR

L'accessibilité

en région

L'égalité

des chances

Une formation

qualifiante

Les étudiantes et

les étudiants



Tournés vers l'avenir



Saviez-vous que...



Hugues St-Pierre
Conseiller en relations du travail,
FEC

Le droit de grève et la reprise des cours non rémunérés

Le travail effectué doit-il être rémunéré ?

Le 8 février dernier, la sentence arbitrale de l'arbitre Pierre A. Fortin renversait plus de 20 ans de jurisprudence sur la rémunération de cours repris à la suite d'une grève. Le rapport de force entre l'État et ses enseignantes et enseignants est ainsi modifié. Cela explique que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) conteste cette sentence devant la Cour supérieure. En voici le résumé.

Le syndicat du collège Ahuntsic, tout en acceptant la coupure de salaire due à la grève, a réclamé que ses membres soient rémunérés pour la reprise de cours durant la période de disponibilité.

La présidente du syndicat a expliqué au tribunal que, chaque jour, les enseignantes et enseignants ont quelque chose à faire et que la tâche est constituée d'un ensemble d'activités pour toute la session. Elle précisait également que : « Des enquêtes ont conclu que la tâche n'est pas un ensemble incongru d'activités, mais plutôt un tout qui ne peut être comprimé comme un ballon... ». Par la suite, six enseignants ont témoigné avoir dû travailler les soirs et les fins de semaine pour parvenir à accomplir toute leur



Les enseignantes et les enseignants du Cégep de Matane manifestant au cours de la dernière ronde de négociations en 2005

tâche de l'année. À son tour, la directrice des études a reconnu que toutes les tâches des enseignantes et enseignants avaient été réalisées.

Le syndicat a indiqué que, par la reprise des cours, le collège exerce une contrainte contraire à la clause 2-3.00 (non-discrimination) de la convention collective malgré la légalité de la grève. Grève ou pas, tout le travail a été accompli conformément au contrat, mais la rémunération n'a pas été équivalente.

Le tribunal constate que : « Cela a pour conséquence d'annuler tout effet de ladite grève et même de la vider de son sens. Une telle interprétation conduirait à une interprétation privilégiée pour les collèges puisqu'en tout autre secteur, si le travail est repris, il est rémunéré ».

En conclusion, le tribunal ordonne au collège de payer le salaire pour la reprise du travail. Au moment d'écrire cet article, nous attendons toujours la décision de la Cour supérieure.

Relation de travail

Rapport de recherche en Relations industrielles¹

Innovations dans les cégeps

Pas si profond le fossé des générations ?

Dans le cadre de sa maîtrise en relations industrielles à l'Université Laval, madame Sarah Tremblay-Corriveau a étudié la participation à l'innovation sociale de deux générations d'enseignantes et d'enseignants au collégial. Elle s'est demandé si le niveau de participation dans le processus de suggestion et d'implantation des innovations sociales au cégep était le même pour la génération X que pour la génération des baby-boomers, et si les types et les visées des innovations influençaient cette mobilisation chez ces deux générations.



Chantal Proulx
Enseignante de biologie au Collège Bois-de-Boulogne et secrétaire au Bureau exécutif de la FEC-CSQ

L'auteure décrit d'abord le réseau collégial et les innovations mises sur pied, puis elle dresse un portrait générationnel de la cohorte des baby-boomers (nés entre 1947 et 1964) et de la génération X (nés entre 1965 et 1976). Des entrevues réalisées en mars 2007 auprès du personnel enseignant et des représentants syndicaux et patronaux du Cégep de Drummondville, ont permis de répondre aux deux questions de départ.

Mais qu'est-ce donc qu'une innovation sociale ?

La définition retenue fait référence à « toute nouvelle approche, pratique, ou intervention, pour améliorer une situation ou résoudre un problème social ». Il peut s'agir d'un seul changement important, ou encore d'une série de petits changements progressifs. De plus, les innovations peuvent être individuelles ou collectives. Au collégial, elles ont lieu dans six secteurs². Ces innovations, sans dire qu'elles étaient inexistantes auparavant, se sont accrues suite à la réforme Robillard (1993). Cette dernière, faut-il le rappeler, a modifié la mission des cégeps en l'accompagnant de volets complémentaires comme la contribution au développement régional, l'innovation, la recherche et les services à la communauté. De plus, elle a décentralisé la gestion et augmenté l'autonomie locale et a, évidemment, « agrémenté » le tout de mécanismes de reddition de comptes. Tout à coup, les cégeps se sont trouvés en compétition les uns avec les autres. Les programmes ont occupé une plus grande place dans la vie du personnel enseignant, et les comités se sont multipliés. Ajoutez à cela la demande d'augmentation de la diplomation, la baisse démographique, particulièrement en région, la diversification des populations, la diminution du financement, etc., et la table était mise pour l'accroissement des innovations.

Génération versus Innovations

Selon l'étude, la participation des acteurs varie en fonction de plusieurs facteurs : pertinence du projet, intensité de pouvoir des employés, accès à des ressources financières, surcharge de travail, présence de personnel qualifié et participation des syndicats. En effet, ce dernier facteur favorise la productivité des participantes et des participants ainsi que la qualité des résultats du processus. Or, dans ce contexte, l'appartenance des individus à une génération ou à une autre a-t-elle un impact sur le degré de participation et sur leur mobilisation quant au type d'innovation ? La recherche de madame Tremblay-Corriveau a pu montrer qu'il y avait effectivement des différences dans le niveau de participation des membres des deux générations. Il semble que les baby-boomers participent plus aux innovations que la génération X. Cette différence s'expliquerait par le fait que les membres de la génération X ont vécu plus de précarité, ont eu plus de difficultés à créer des réseaux parce qu'ils étaient souvent de passage dans l'établissement et qu'ils ont une tâche plus lourde, entre autres parce que la préparation de cours leur demande de nombreuses heures. De plus, ils ont des priorités et un mode de vie différents. Pour eux, le travail semble occuper une place moins centrale dans leur vie, et l'adéquation tra-

vail-famille est très importante. Les jeunes baby-boomers, quant à eux, auraient acquis assez d'expérience et développé « des trucs et astuces pour accroître leur efficacité au travail. » De plus, ils sentiraient qu'à ce stade de leur carrière, il est de leur devoir professionnel d'accepter certaines responsabilités qui vont au-delà de leurs tâches initiales.

La recherche a aussi montré que, bien que certains types d'innovations intéressent autant les membres des deux générations, les baby-boomers participent plus aux innovations qui ont trait au syndicalisme, alors que la génération X participe plus aux innovations portant sur l'attrait de la « clientèle » étudiante, et sur les changements qui s'insèrent dans le cadre de la réforme Robillard. L'auteure explique ces différences par le fait que les baby-boomers avaient intégré les préceptes de démocratisation et d'humanisme de la réforme Parent. De plus, ayant connu des programmes de formation centralisés, l'accessibilité au cégep, des négociations collectives centralisées,

des structures administratives basées sur les disciplines (département) et étant confortables avec ces approches, ils ne voient ni l'intérêt ni l'utilité de la nouvelle réforme, d'autant que plusieurs considèrent qu'ils ont perdu leur autonomie professionnelle avec l'approche programme.

Les membres de la génération X, quant à eux, sont entrés sur le marché du travail vers 1982-1984, en même temps que la récession économique. Ils ont eu beaucoup de difficultés à trouver un emploi stable et ont cumulé parfois plus

« Je suis prête à protéger mon emploi, en nous considérant (...) comme une espèce de petite entreprise »
Génération X

« Pour moi, les collèges n'ont pas à être en compétition, à faire des stratégies de marketing »
Baby-boomer



d'un emploi à temps partiel. Étant appelés à poser leur candidature à répétition, ils ont appris à se vendre et ont même développé des aptitudes entrepreneuriales. Confortables dans un environnement en mutation, ils affectionnent la nouveauté. De plus, ils s'intéressent peu à l'aspect politique de leur travail et s'identifient moins fortement au mouvement syndical que les baby-boomers.

Malgré ces différences, l'étude rappelle que la fin d'une génération et le début d'une autre peuvent avoir des caractéristiques communes et que ces résultats doivent être pris comme des tendances générales, car « avant de faire partie d'un groupe générationnel, une enseignante ou un enseignant est avant tout un être passionné de l'enseignement qui souhaite bien faire son travail et qui a tout intérêt à ce que son cégep fonctionne bien. »

- 1 Sarah Tremblay-Corriveau, *La participation des enseignantes et enseignants du réseau collégial à la mise sur pied d'innovations sociales*. Ce mémoire s'inscrit à l'intérieur d'un projet de recherche mené par Jean-Noël Grenier dont le titre est le suivant : *Décentralisation des responsabilités et relations du travail : l'innovation sociale et l'exercice de l'autonomie locale dans le réseau collégial*.
- 2 La formation, l'environnement éducatif et les services offerts, la gestion du collège, la contribution au développement régional, l'ouverture sur le monde et l'internationalisation, et enfin, la recherche pédagogique, disciplinaire et technologique.

Campagne pour une éducation publique de qualité, juste et égalitaire, mémoire de la FEC (CSQ)

Du rapport Parent à la démocratisation sélective de notre système d'éducation

Accessibilité, intégration sociale et égalité des chances, telles étaient les trois principales finalités de notre système d'éducation selon le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, le fameux rapport Parent, publié en 1963. Bien que ce rapport soit souvent cité, et semble encore faire consensus aujourd'hui, les objectifs énoncés ont-ils été atteints ? C'est à cette question que le mémoire, déposé par la FEC à la CSQ dans le cadre de la Campagne pour une éducation publique de qualité, juste et égalitaire, propose certaines pistes de réponses. Les lignes qui suivent résument les propos contenus dans celui-ci.



Pierre Avignon
Conseiller syndical, communications et vie professionnelle, FEC

Les États généraux sur l'éducation de 1995 avaient déjà permis de poser plusieurs constats, dont le décrochage trop important et la diplomation trop faible. Pour l'enseignement supérieur, cela s'était traduit par la mise en place de plans de réussite. On voulait faire augmenter le taux de diplomation de 20 % d'ici 2010 afin que 60 % des jeunes Québécoises et Québécois obtiennent leur diplôme d'études collégiales. Hélas, on ne peut que constater que le portrait a très peu changé depuis 10 ans.

Au-delà de l'accessibilité, la persistance d'inégalités

La création des cégeps et des polyvalentes a permis une formidable croissance de l'accessibilité aux études. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au cégep est passé de moins de 40 000 avant 1970 à plus de 150 000 au début du 21^e siècle. Néanmoins, au-delà de l'amélioration de l'accessibilité aux études, on constate à nouveau aujourd'hui que, depuis les États généraux, le taux de diplomation a diminué au secondaire et stagné dans les cégeps. Au collégial, le taux de diplomation était de 39,5 % en 2005. On est loin de l'objectif gouvernemental de 60 % !

Au-delà des chiffres, il s'agit d'un véritable enjeu social, car tous les jeunes ne sont pas touchés de la même manière. Les origines sociales et culturelles, mais également la situation géographique et le sexe, influencent encore énormément

la réussite scolaire. Des données de Statistiques Canada indiquent par exemple, qu'en 2001, les jeunes issus de familles gagnant plus de 75 000 \$ ont deux fois plus de chance d'accéder à l'université que les enfants issus de famille gagnant moins de 70 000 \$. Celles et ceux dont un des parents a un diplôme universitaire ont, quant à eux, presque quatre fois plus de chance d'accéder à l'université que celles et ceux dont les parents n'ont qu'un DES.

Entre financement public du privé et privatisation de l'enseignement public

Selon le rapport Parent, le financement public et la rupture avec l'élitisme devaient faire partie des moyens permettant d'atteindre les finalités du système d'éducation. En rendant accessible gratuitement à toutes et à tous les institutions scolaires, on favorisait l'égalité des chances et l'apprentissage du vivre ensemble. Or, actuellement, les pratiques gouvernementales ont plutôt tendance à fragmenter le réseau de l'éducation en favorisant la sélection et la compétition.

L'État assume près de 50 % des budgets des écoles secondaires privées, et plus de 55 % de ceux des collèges. Au secondaire, on assiste à une augmentation des effectifs du privé aux dépens des écoles publiques. À Montréal, c'est maintenant un élève sur quatre qui fréquente ces écoles, un sur cinq dans le reste du Québec. Le mouvement n'est heureusement pas identique pour les collèges. La part des effectifs des collèges privés est passée de 8 % à 7,2 % en 2004. Il y a pourtant loin de la coupe aux lèvres, car les pratiques de sélection des établissements privés permettent à ces derniers de sélectionner les meilleurs élèves qui se trouvent souvent à être des jeunes issus de milieux sociaux plus favorisés.

Mais ce n'est pas tout. Dans le réseau des écoles secondaires publiques, notamment pour faire face à la concurrence du privé, les projets particuliers sélectifs se sont multipliés au cours des années. Dans l'enseignement supérieur, on assiste notamment à une privatisation des modes de financement. La multiplication des fondations, l'augmentation des frais afférents et des frais de scolarité, ou encore les politiques favorables aux crédits d'impôt pour les régimes enregistrés d'épargne études, en sont quelques exemples.

Réduire les inégalités scolaires et favoriser la cohésion sociale

Pour réduire les inégalités scolaires et favoriser la cohésion sociale, la FEC (CSQ) propose avant tout de réaffirmer le rôle du système d'éducation publique. Pour ne pas favoriser la sélection précoce et la compétition, nous proposons notamment de mettre progressivement fin au financement public des écoles et collèges privés, tout en recherchant la meilleure façon de les intégrer au secteur public. Comme le Conseil supérieur de l'éducation l'a souligné, il ne s'agit pas de met-



tre fin à tous les projets particuliers, mais bien de donner accès, à chacun, à des projets particuliers. Afin de respecter les objectifs du rapport Parent, il s'agira donc d'offrir un financement public adéquat, de s'assurer de l'intégration des immigrantes et des immigrants et d'orienter les ressources vers les élèves et les régions qui en ont le plus besoin.

L'importance des déterminants sociaux sur la réussite scolaire, comme le niveau d'éducation ou de revenu des parents, permet d'affirmer que le système d'éducation ne pourra, à lui seul, favoriser l'égalité des chances. Certaines revendications sociales, en plus de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion sociale, pourraient donc influencer les conditions d'enseignement. En somme, cette campagne sera également l'occasion de donner aux enseignantes et aux enseignants les moyens de mieux soutenir leurs élèves.

Des disciplines dans la tourmente > suite de la page 1

réservés à des bacheliers plutôt qu'à des TES. Pourtant, la qualité actuelle des services offerts dans les milieux de travail ne nécessite pas de telles transformations », affirme Mme Parent M.. La formation offerte dans les cégeps a d'ailleurs été révisée en 2001 et réactualisée en 2004. L'APPTES, qui reconnaît la pertinence du projet de loi dans le domaine de la psychothérapie et dans celui de la prévention du suicide, a néanmoins demandé au gouvernement de suspendre, l'instant d'une étude plus complète, l'adoption des articles prévoyant la réserve d'activités. « Tout en poursuivant notre mobilisation pour que le projet de loi soit modifié, une équipe de notre Association, déléguée au dossier, mène un travail de documentation empirique de la situation de travail des

TES afin de renforcer nos prises de position », de conclure Hélène Parent M..

Les recommandations controversées de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

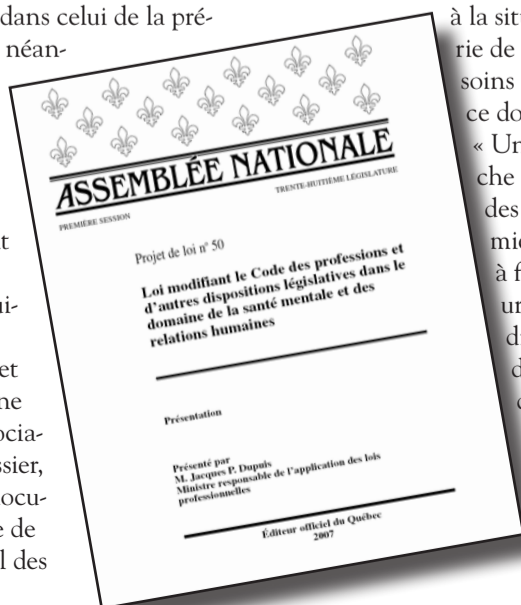
Toujours dans la foulée du projet de loi 50, l'OIIQ déposait un mémoire à la table de concertation visant à répondre à la situation de pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers. Dans ce document intitulé : « Une nouvelle approche de planification des effectifs infirmiers : des choix à faire de toute urgence ! », l'Ordre recommandait qu'un permis d'exercice spécifique soit délivré aux infirmières cliniciennes (et donc bachelières),

permis qui serait exigé pour travailler dans certaines spécialités (soins critiques, soins de première ligne et soins en santé mentale) où la formation technique s'avère être actuellement le seuil d'entrée à la profession. Pour l'OIIQ, il s'agissait d'assurer un meilleur recrutement dans ces domaines. Cependant, comme dans le cas du programme technique en éducation spécialisée, on pouvait craindre une certaine forme de dévalorisation de la formation en soins infirmiers.

Selon Nicole Godin, enseignante en soins infirmiers au Cégep de Drummondville et vice-présidente de l'Association des enseignantes et des enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ), non seulement les propositions de l'OIIQ ne reconnaissent pas la valeur du diplôme d'études collégiales en soins infirmiers, mais elles ne permettront en rien de répondre à la pénurie de personnel. Elle indique, par ailleurs, que le CA de l'AEESICQ mandaté par ses membres lors d'une assemblée spéciale tenue le 7 décembre 2007 sur la rétroaction à donner au mémoire de

l'OIIQ, a soutenu que : « L'OIIQ n'a pas effectué une analyse suffisamment profonde des causes de la pénurie qui s'explique davantage par les conditions de travail difficiles dans certaines spécialités plutôt que par un manque de hiérarchisation dans la fonction d'infirmière ». Pour l'AEESICQ, « le vrai problème de la pénurie réside dans le manque de valorisation, d'accueil, d'orientation et de formation en cours d'emploi ». Tout en reconnaissant la valeur de la formation universitaire de 3 ans, notamment pour celles et ceux issus du DEC-BAC, la formation collégiale de 3 ans qui comprend de nombreux stages en milieu de travail, offre néanmoins une solide formation. Le rôle des cégeps se doit donc d'être mieux reconnu par l'Ordre.

L'AEESICQ comprend les inquiétudes de l'OIIQ relatives à la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers. Mme Godin conclut en soulignant que : « la consultation des milieux de formation des collèges et des universités est une voie à privilégier dans la recherche des solutions au problème ».



Du 17 octobre 2007 au 31 mai 2008

En marche vers l'autonomie économique des femmes au Québec

Qu'ont en commun l'augmentation du salaire minimum, la sauvegarde des services publics, l'accessibilité au réseau des CPE, la Loi sur l'équité salariale et les mesures de conciliation famille-travail ? Ils contribuent tous, d'une manière ou d'une autre, à favoriser l'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES.



Nadine Bédard-St-Pierre
Coordinatrice du Comité aviseur de la condition des femmes de la FEC et enseignante en science politique au cégep de Sainte-Foy

tones, assistées sociales, chefs de familles monoparentales. Pour ces femmes, et pour d'autres encore, l'autono-

Retour sur le 8 mars 2008 : sensibilisation à la pauvreté des femmes

C'est sous le thème « L'autonomie économique des femmes : une force collective » que fut soulignée, cette année au Québec, la *Journée internationale des femmes*, le 8 mars dernier. À cette occasion, le *Collectif 8 mars*, dont notre centrale syndicale (la CSQ) est membre, a produit un dépliant d'information de même qu'un guide d'animation d'ateliers sur le thème de la journée.

Le choix de ce thème, loin d'être arbitraire, s'inscrit dans la Campagne menée par la *Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes* (CQMMF) intitulée « Sortir de la pauvreté, un choix de société ! ». Ainsi, en solidarité avec les autres coordinations nationales dans le monde, la CQMMF a attiré cette année l'attention de la société québécoise sur la pauvreté des femmes. Bien évidemment, ce fut l'occasion de dénoncer au premier chef les lourds obstacles que rencontrent les femmes des pays en développement dans leur marche vers une plus grande autonomie économique (accès à l'eau, scolarisation des filles, éducation des femmes, égalité juridique, etc.), mais le *Collectif du 8 mars* a aussi tenu à ce que notre réflexion porte sur les entraves importantes qui subsistent encore à l'heure actuelle au Québec. En effet, il faut le souligner, certaines catégories de femmes québécoises sont plus durement touchées par la pauvreté, parmi celles-ci les femmes âgées, immigrantes, autoch-

Sortir de la p[♀]vreté : un choix de société !

Campagne d'action 2007-2008 pour l'autonomie économique des femmes



Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes



mie économique n'est pas pleinement réalisée, comme le rappellent les quelques statistiques qui suivent sur le travail :

Au Québec, les femmes gagnent toujours le tiers (67 %) du revenu des hommes; pour des emplois équivalents et à temps plein, les femmes gagnent 70 % du salaire des hommes; les travailleuses à temps plein au

salaire minimum vivent encore dans la pauvreté; les femmes occupent entre 60 % de ces emplois au salaire minimum; les emplois se précarisent et ce sont à 70 % des femmes qui occupent les emplois précaires...!

Vers une action à Québec le 31 mai : les femmes portent leurs revendications

Conscients que la persistance des inégalités économiques entrave l'atteinte d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes, les mouvements des femmes, syndical et communautaire, ont joint leurs forces pour mettre en œuvre cette vaste campagne de sensibilisation et d'action visant l'autonomie économique des femmes. Cette campagne, d'une durée de sept mois, aura été ponctuée par trois moments forts : elle a débuté le 17 octobre dernier, à l'occasion de la *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté*, le 8 mars, des ateliers d'éducation populaire furent réalisés un peu partout à travers la province, et la campagne se clôturera très bientôt, soit le 31 mai prochain à 13 h, à l'occasion d'une grande action devant l'Assemblée nationale à Québec.

Pourquoi une action à Québec le 31 mai ? Parce que la sensibilisation, bien que nécessaire, n'est absolument pas suffisante. Parce que les dirigeantes et dirigeants politiques doivent être directement interpellés. Parce que parmi les revendications formulées à l'occasion des 17 octobre et 8 mars derniers, certaines ont été jugées trop importantes et trop urgentes pour que l'on puisse se permettre d'attendre, encore.

Les revendications prioritaires qui seront portées à l'attention des élus le 31 mai sont les suivantes :

- L'augmentation du salaire minimum à 10,43 \$ / heure afin qu'en 2008, il permette à une personne seule, qui travaille 40 heures par semaine, d'avoir un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu, avant impôt, établi par Statistique Canada.
- La pleine indexation des prestations d'aide sociale et la gratuité des médicaments pour toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000 \$ par année.
- Que la totalité des pensions alimentaires versées aux enfants ne soit plus soustraite des prestations d'aide sociale, ni calculée dans les prêts et bourses.

Pour celles et ceux qui voudraient prendre part à cette demi-journée de mobilisation, nous vous invitons à contacter votre exécutif syndical local qui pourra vous fournir des informations concernant le déroulement des activités et les possibilités de transport. Par ailleurs, pour obtenir dès maintenant des informations supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la Fédération des femmes du Québec : www.ffq.qc.ca/actions.

L'élimination de la pauvreté des femmes n'est pas une question de charité, mais bien une question de droits des femmes et de droits humains. Une question de choix de société !

1 Pour les informations supplémentaires et les sources statistiques : www.ffq.qc.ca/actions/8mars2008.html#H12

J'ai vu, j'ai lu, j'ai créé...

« Sexy Inc. Nos enfants sous influence » Un film de Sophie Bissonnette

Vous enseignez à des jeunes qui ont évolué dans une culture pop à saveur pornographique ? Vous avez peut-être également des enfants qui, déjà, en sont imprégnés ? Ce documentaire troublant vous est donc destiné.

Prenez deux revues, une pornographique et l'autre pour adolescentes, et comparez les images présentées. Vous constaterez que la frontière est mince entre l'univers de la consommation des jeunes et celui de la pornographie. Nous sommes dans le monde de l'hypersexualisation dans lequel même l'enfance est érotisée. À l'aide de plusieurs spécialistes, de témoignages et d'exemples, Sophie Bissonnette nous fait prendre conscience des effets nocifs de la culture malsaine véhiculée par le marketing et les médias.

Vidéo-clips, publicités, films, revues, Internet et mode vestimentaire contribuent tous, à leur manière,

à propulser les enfants et les jeunes adolescentes dans un environnement de plus en plus sexualisé. Cet environnement « sexy » devient, dès lors, l'unique point de repère où l'identité des jeunes, particulièrement des filles, se définit par l'apparence physique et la capacité de séduction réduites à sa dimension sexuelle. Avant même d'en être conscientes, les jeunes filles adoptent les comportements sexuels et la mode vestimentaire érotisée des modèles que les médias leur imposent. Autrefois, le message véhiculé était « soit belle et gentille », maintenant c'est « soit belle et sexy ». Voilà le seul et unique pouvoir que l'on offre aux jeunes filles, celui de l'objet sexuel... toujours conditionné par le regard de l'autre.

Pour les garçons, l'image proposée pose également un problème. Moins érotisé et toujours en situation de contrôle, le modèle présenté aux jeunes garçons peut cependant entraîner un doute



en regard de leur identité. Le modèle du séducteur endurci et populaire, à l'aise au point de vue sexuel, ne correspond pas à la réalité de plusieurs garçons qui sont poussés à développer des rapports de pouvoir et de domination avec les filles, alors qu'ils sont à l'âge des relations d'amitié. Enfin, l'auteur du documentaire tente de faire face à cette réalité inquiétante et identifie des pistes d'action pour s'y opposer. Une d'entre elles consiste à développer l'esprit critique des jeunes afin qu'ils puissent décoder l'environnement dans lequel ils évoluent. Enseignants, parents, adultes ou citoyens, à nous de jouer !

Dominic Fortin

Enseignant de sociologie au Centre matapiédien d'études collégiales (CMÉC)

Modifications au RREC

Un bilan mitigé

Après plus de 18 mois de consultation, le MELS s'apprête à adopter des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Les règles relatives à la sanction des études et aux conditions d'admission sont particulièrement touchées.



Éric Beauchesne
Enseignant de français au collège de Bois-de-Boulogne et conseiller au Bureau exécutif de la FEC

On salue le délai accordé par le MELS, de juin 2006 à aujourd'hui, qui a permis de mener une consultation approfondie sur les enjeux liés au projet de modifications. On aura identifié certaines mesures néfastes pour le réseau collégial, auxquelles le MELS a jugé opportun de surseoir comme la possibilité pour les collèges de formuler des compétences dans les programmes techniques.

La FEC accueille positivement certaines modifications. La création d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) dans certains programmes, pour lesquels il n'existe pas de baccalauréat correspondant, constitue une valorisation

de la formation collégiale et permet de répondre à une demande sociale. La possibilité d'obtenir un diplôme d'études collégiales sans mention après avoir réussi sa formation générale et complété 28 unités de formation spécifique, suite à une interruption des études, permet d'attester une certaine réussite scolaire et de favoriser le maintien aux études et l'insertion en emploi.

Quant à l'introduction d'un sixième champ d'études en formation générale complémentaire, qui s'intitulera « problématiques contemporaines », celle-ci nous apparaît superfétatoire en regard des objectifs invoqués. La formation générale complémentaire, telle que définie avant cette proposition, permettant déjà d'offrir des cours en lien avec des problèmes contemporains, comme ceux liés à la mondialisation ou, comme le souhaite le MELS, de reconnaître l'engagement étudiant.

Admission sur la base d'une formation jugée suffisante et admission conditionnelle

Le défi est de doser accessibilité et réussite, ce que le projet ministériel ne semble pas à même de garantir. L'admission sur la base d'une combinaison de scolarité et d'expérience pour celles et ceux qui ont interrompu des études à temps plein pendant au moins 24 mois, est louable. Néanmoins, comme la CSQ l'a souligné dans un avis¹ déposé au Conseil supérieur de l'éducation et au MELS, un certain nombre de balises pour l'implantation de ces nouvelles règles semble nécessaire.

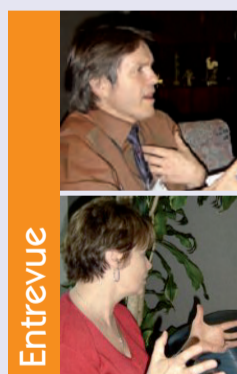
L'admission conditionnelle de candidates et de candidats à qui il manquerait jusqu'à six unités pour l'obtention du DES, menace l'intégrité de l'ordre collégial, la réussite des étudiantes et des étudiants et la pratique enseignante. La solution au décrochage se trouve en amont. Entreprendre des études collégiales avec des lacunes attestées en mathématiques ou en français peut être préjudiciable à la réussite de l'ensemble du programme d'études. Finalement, l'adaptation des cours à des groupes plus hétérogènes, l'encadrement particulier et le soutien personnel accrus seront le lot des enseignantes et des enseignants. Accessibilité et réussite ne sont pas un miroir aux alouettes. Notre bilan des modifications proposées est donc mitigé.

¹ La réussite des étudiantes et des étudiants : toujours notre priorité, février 2008. Vous pouvez consulter le mémoire de la CSQ à l'adresse suivante : www.education.csq.qc.net/sites/1676/documents/publications/memoires/D11869.pdf



La réforme, quelle réforme ?

À l'occasion de l'enquête sur la profession enseignante, vous avez été nombreuses et nombreux à signaler vos préoccupations par rapport à l'arrivée des élèves qui seront passés par la fameuse réforme de l'éducation. La FEC a donc décidé de commencer à traiter, ou démystifier, ce sujet en rencontrant un « anti » et une « pro » réforme.



Benoît Bergeron, enseignant de biologie au secondaire et auteur du livre *La réforme de l'éducation dans l'œil du praticien. Pourquoi les enseignants ne doivent pas appliquer la Réforme*



Pauline Ladouceur, enseignante au primaire et spécialisée dans les difficultés en lecture et en écriture.

Les médias traitent régulièrement de la « Réforme » de l'éducation au primaire et au secondaire, mais qu'est-ce qui a changé et depuis quand exactement ?

Pauline Ladouceur (P.L.) : À la suite des États généraux sur l'Éducation, au milieu des années 90, tous les acteurs semblaient souhaiter des modifications. Le gouvernement souhaitait diminuer le décrochage, les parents voulaient que leurs enfants soient prêts pour le XXI^e siècle, les profs que les élèves s'impliquent davantage et les élèves que l'école soit moins ennuyeuse ! C'est avec les modifications apportées au programme de l'École québécoise en 1999 que les véritables changements ont eu lieu.

Benoît Bergeron (B.B.) : Il est vrai que la réforme de l'éducation faisait suite à des préoccupations soulevées à l'occasion des États généraux. Le problème c'est que le groupe de travail sur la réforme du curriculum, dirigé par Paul Inchauspé, est allé plus loin que les recommandations issues des États généraux. Ce groupe proposait non seulement une réforme du curriculum, mais également une réforme pédago-

gique. Dès lors, le gouvernement s'immisçait dans les actes réservés aux enseignantes et aux enseignants !

L'aspect pédagogique est sans doute ce qui ressort le plus des débats publics sur la réforme, mais qu'est-ce qui pose réellement problème ?

B.B. : Cette réforme a voulu tout régler en même temps : renforcer les matières de base en augmentant leur nombre d'heures d'enseignement, intégrer les élèves en difficulté, réduire le nombre de spécialités en sciences, etc. En plus de tous ces bouleversements curriculaires et administratifs, le MELS a trouvé sa pierre philosophale pédagogique, les fumeuses compétences, dans un salmigondis cognitivo-socioconstructiviste, fondant le nouvel enseignement centré sur l'apprentissage. Or, les méthodes imposées par le ministère ne fonctionnent pas avec ceux que visait cette réforme, les élèves en difficulté.

P. L. : Contrairement aux dires de M. Bergeron, je pense que le constructivisme est une approche qui réussit avec les élèves en difficulté. La réforme propose d'aller plus loin que de donner des explications sur un contenu, faire faire des exercices et ensuite les corriger. Il est important de diversifier nos approches. « Moi j'enseigne, mais eux apprennent-ils ? », voilà qui résume bien l'objectif de l'aspect pédagogique de la réforme. Même s'il n'y a jamais de garanties, en connaissant mieux comment les élèves apprennent, il est possible d'affiner nos stratégies d'enseignement.

B.B. : Moi, ce qui m'a le plus choqué c'est quand un conseiller pédagogique est venu nous présenter un texte intitulé : « Faire le deuil » ! Comme si tout ce que faisaient les profs depuis des années était mauvais.

Vous qui êtes « pro » Réforme, y aurait-il quand même des aspects à revoir ?

P.L. : Les connaissances dans le domaine ne cessant d'évoluer, une fois la formation universitaire terminée, le personnel enseignant devrait avoir accès à plus de formation continue. En ce moment, la formation initiale ne me semble pas suffisamment critique, notamment par rapport aux manuels scolaires. Le programme de formation, en lecture par exemple, ne tient pas compte des recherches en éducation. Son contenu n'est pas gradué selon l'importance de certaines notions à enseigner avant d'autres. Sur l'évaluation, il y aurait également des choses à redire.

B. B. : Le mot mesure est en effet banni de la Politique d'évaluation des apprentissages. On est en train

de tomber dans l'évaluation subjective.

P.L. : Je suis d'accord que l'évaluation pose problème. Sur ce point, comme sur d'autres, il aurait été préférable d'intervenir progressivement et de regarder les résultats avant de l'appliquer dans tout le réseau. Malheureusement, il y a beaucoup de jeu politique avec l'éducation.

B.B. : Je partage l'exaspération de Madame Ladouceur sur ce sujet également. Si c'est effectivement à l'État de déterminer le contenu à enseigner, sur beaucoup d'autres éléments, comme la pédagogie, il faut que les profs mettent leur pied à terre par rapport au jeu de pouvoir de nos élus.

Après ce très bref aperçu de la réforme, que pouvez-vous nous dire quant à son impact sur les élèves qui l'auront expérimentée et qui arriveront au collégial en 2010 ?

P. L. : Premièrement, ce n'est pas la réforme qui va faire à elle seule la différence sur la réussite ou la motivation, car les déterminants sociaux, comme le revenu ou l'éducation des parents, ont encore une influence importante. D'autre part, je ne pense pas que les élèves vont arriver plus ou moins bien préparés, car ce sont les mêmes profs qui leur ont enseigné et j'ai confiance aux enseignants.

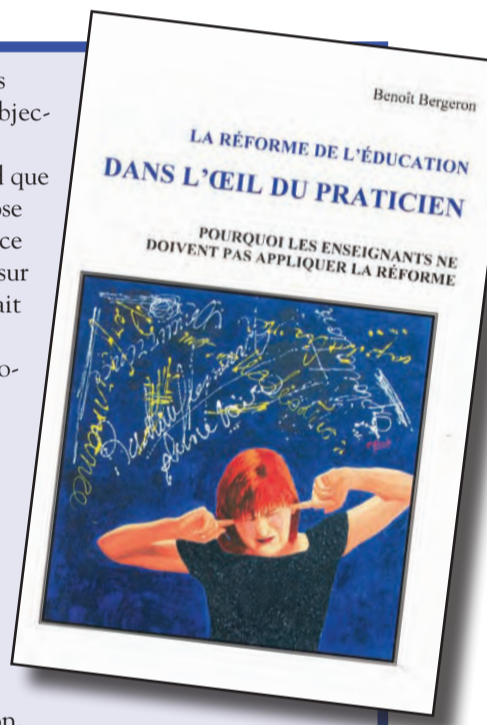
B.B. : Moi non plus, je ne suis pas certain que les élèves seront moins bien formés tout simplement parce que les enseignants n'appliquent pas nécessairement l'aspect pédagogique de la réforme. Il faudrait, par contre, savoir si les changements apportés au curriculum offrent tous les préalables nécessaires aux futurs cégépiennes et cégépiens pour accéder au programme de leur choix.

Un débat à suivre...

Pour aller plus loin

Benoît Bergeron, 2007, *La réforme de l'éducation dans l'œil du praticien. Pourquoi les enseignants ne doivent pas appliquer la réforme*. <http://benoitbergeron.com/publication.html>

Michel Saint-Onge, 1996, *Moi, j'enseigne, mais eux apprennent-ils ?*, Beauchemin 3^e ed.



Un bref historique

Le projet de parrainage réfugié-étudiant de Bishop's/Champlain



Le comité de parrainage avec les réfugiés accueillis au Cégep de Lennoxville

Accueillir un jeune réfugié ici, sur notre campus, pour étudier, pour refaire sa vie ? Impossible ! Ce n'est pas envisageable. Telle était la réaction lorsque, au printemps 1992, un groupe d'étudiantes et d'étudiants de Champlain et de Bishop's, membres du club d'Amnistie internationale, ont eu l'idée de parrainer un réfugié.



Mary Purkey
Co-coordinatrice du projet et enseignante au Cégep Champlain de Lennoxville

Étonnamment, c'est un officier d'immigration de la région, venu sur le campus pour donner une conférence sur le système canadien de protection des réfugiés, qui est à l'origine de l'idée. Nous ne connaissions pas le *Programme de parrainage privé* du gouvernement. Nous ignorions aussi que l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) pouvait fournir un encadrement pour la mise en place de notre propre groupe de parrainage.

Sans argent et sans expertise, la décision de participer au programme de l'EUMC pour parrainer un réfugié-étudiant à la session d'automne suivante était, sans doute, audacieuse, voire même téméraire. Cependant, le groupe s'est retourné les manches et a commencé la cueillette de fonds en sollicitant les institutions caritatives régionales, en tenant des lave-autos et en réalisant plusieurs actions de collecte de fonds auprès de la communauté. Quelques mois plus tard, nous recevions une jeune Rwandaise qui fuyait son université et son pays lors d'une des vagues de violence ethnique. Nous ne pouvions savoir que son arrivée allait écrire le premier chapitre d'un long récit d'histoires de fuites et d'exils, mais également d'échanges interculturels, d'amitiés et de nouveaux départs.

Lors de cette première année, la présence même de la jeune femme que nous avons parrainée fut notre meilleur moyen de publicité pour obtenir l'appui du milieu. Sa détermination, sa capacité de travail, son sens de l'humour et sa personnalité attiraient

chante lui ont valu le support et l'admiration de notre communauté. L'appui pour le projet a pris de l'ampleur et, en l'espace de quelques années, nous avons pu assurer une base de financement stable : chambres à la résidence et frais afférents fournis par l'Université Bishop's et le collège Champlain-Lennoxville, les frais de scolarité et de repas assumés par Bishop's. Par la suite, l'association étudiante de Bishop's a voté, par référendum, une contribution au projet de 5 \$ par étudiant, par année. Le personnel des deux institutions et d'autres individus de la communauté ont aussi fait des dons. De plus, le comité de parrainage a mis en place deux levées de fonds annuelles majeures : une vente de livres usagés à l'automne et une vente de « garage » au printemps.

Nous, qui étions là au printemps 1992, sommes toujours étonnés du chemin parcouru. Nous sommes maintenant aptes à financer deux étudiantes ou étudiants par année. Notre action, depuis 16 ans, a offert la possibilité d'une nouvelle vie à 21 jeunes provenant aussi bien du Rwanda, que de la République Démocratique du Congo, du Myanmar (Birmanie), de l'Afghanistan, de l'Éthiopie, du Soudan, du Liberia et de la Sierra Leone. En retour, chaque jeune parrainé nous a apporté une compréhension des difficultés de la vie d'un réfugié et une démonstration de ténacité et d'engagement peu communs.

Former un groupe de parrainage dans votre cégep : pourquoi pas vous ?

Quoiqu'il y ait plusieurs façons de parrainer un réfugié par ce programme uniquement canadien, le parrainage à Champlain est réalisé en coopération avec l'EUMC. Cette organisation envoie des représentantes et des représentants dans les camps des personnes réfugiées de divers pays afin qu'ils reçoivent en

entrevue de jeunes candidats au parrainage. Au même moment, au Canada, les groupes sur les campus prennent connaissance des dossiers et choisissent une ou deux des candidatures recommandées.

Les groupes de parrainage doivent être prêts à assumer l'ensemble des coûts de base pour la personne parrainée, cela pendant 12 mois à partir de la date de l'arrivée au pays. Cependant, sur la plupart des campus où il y a un parrainage, les institutions prennent en charge les frais afférents et, là où c'est possible, la chambre à la résidence et les repas à la cafétéria. De plus, des dons provenant d'individus ou d'institutions couvrent une partie des besoins matériels. Ce qui reste doit être assumé par les activités de financement du comité de parrainage.

C'est assez facile de former un groupe de parrainage. Le vrai défi, dans un cégep, consiste à obtenir la fidélité des membres du personnel au sein du groupe, afin d'assurer la pérennité du projet et de faciliter sa gestion financière. Le comité de parrainage Bishop's/Champlain peut compter sur la présence continue d'un noyau composé de membres du personnel. Les autres membres du groupe (10 à 20 par année) sont des étudiantes et des étudiants qui s'engagent pour au moins un an.

En tant que membre du personnel qui participe au comité de parrainage Bishop's/Champlain, je suis bien placée pour affirmer que les exigences du projet, quoique considérables à travers les années, sont compensées par des expériences profondément enrichissantes auprès des étudiantes et des étudiants, des collègues et des réfugiés/étudiants accueillis chaque année. Ce n'est pas toujours évident, les étudiants parrainés rencontrent diverses difficultés : problèmes de santé, échecs de cours, vie sociale difficile au collège, ennui, inquiétude ou angoisse en pensant aux gens qu'ils ont quittés. Cependant, pour l'enseignante ou l'enseignant qui remet en question la pertinence du lot quotidien de préparation de cours et de corrections, ce type d'engagement au sein de la communauté sur le campus apporte une nouvelle dimension aux concepts d'enseignement et d'apprentissage, hors de la salle de classe.

Pour en savoir davantage sur le programme de l'EUMC et les autres campus au Québec qui ont des projets de parrainage, vous pouvez consulter le site de l'Entraide universitaire mondiale du Canada. www.wusc.ca/fr/campus/etudiants/eparrainer/potentiel

- Pour discuter du « comment organiser le parrainage », vous pouvez contacter le comité Bishop's/Champlain au : mpurkey@crc-lennox.qc.ca
- La version intégrale de ce texte est disponible en anglais sur le site Internet de la FEC (CSQ) : www.fec.csq.qc.net

Récipiendaires du Prix Nicole Fortin 2008

Pour la troisième année consécutive, la Fédération des enseignantes et enseignants de



De gauche à droite : Emily Prangley Desormeaux, Mary Purkey, Jean Vianey Bizimana et Heather Thomson.

cégep (FEC-CSQ) est fière de décerner le Prix Nicole Fortin à trois groupes d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans leur cégep. Le soutien de notre fédération en faveur de l'implication citoyenne des étudiantes et des étudiants s'inscrit à double titre dans notre mission, elle favorise la réussite étudiante tout en sensibilisant le milieu collégial aux enjeux sociaux actuels. En plus du Prix remis aux étudiant

tes et aux étudiants du cégep de Lennoxville, deux autres groupes ont été récompensés.

Échanges technologiques et culturels entre Victoriaville et Monastir (Tunisie)

Ce projet d'échanges entre les étudiantes et les étudiants de l'École du meuble et de l'ébénisterie et celles et ceux du Centre spécialisé en métiers du bois de Monastir offrira à tous une véritable occasion d'apprendre des autres. Travail en



Les récipiendaires du prix Nicole Fortin au Cégep de Victoriaville avec à droite Robert Frenette, enseignant à l'ÉQMBO et Justin Marchand, porte-parole de l'équipe.

équipe, expertise technique et culture sont en effet au menu.

Semaine d'Action citoyenne à Sainte-Foy

La Semaine d'Action citoyenne qui se déroulera au début du mois d'avril au cégep de Sainte-Foy offrira une période condensée d'activités visant à développer le sentiment citoyen du milieu collégial. Concours d'art oratoire à saveur politi-



De gauche à droite : Andréanne Charon et Laurence Ferland, étudiantes au Cégep de Sainte-Foy.

que, budget participatif, foire à l'engagement, conférences et films sont au rendez-vous.

Formation continue

Appel de candidatures

C'est lors du Conseil général élargi qui se tiendra à Matane les 3 et 4 juin prochain que seront présentés les déléguées et délégués qui représenteront chaque collège de la FEC au **Comité des enseignantes et des enseignants de la formation continue**.

Toutes les enseignantes et tous les enseignants de la formation continue qui sont intéressés à s'impliquer dans les activités de ce Comité sont invités à faire part de leur intérêt le plus tôt possible au comité exécutif de leur syndicat local.

Rappelons que la relance des activités de ce Comité a été décidée lors du 18^e Congrès de juin 2007 et que ses principaux objectifs sont :

- Veiller au respect du travail et des conditions de travail de toutes les enseignantes et de tous les enseignants de la formation continue;
- Proposer des actions pour lutter contre l'injustice et l'arbitraire;
- Consulter, informer, former et développer des ressources;
- Renforcer le sentiment d'appartenance et susciter la participation à la vie syndicale;
- Développer les bases des revendications et des stratégies communes en vue de la prochaine négociation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec Joce lyn Armstrong, coordonnateur du comité joce.lyn.armstrong@cegep-ste-foy.qc.ca 418 658-5661

L'ENJEU EXPRESS

Volume 2, Numéro 5
Mai 2008

Publication officielle de la Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 354-8535
Courriel : fec@csq.qc.net
Site Web : www.fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef : Pierre Avignon
Comité de rédaction : Nadine Bédard-St-Pierre, Dominic Fortin, Pierre Avignon et Chantal Proulx
Secrétariat : Chantal Aubin
Design graphique : Denis Bernard
Photos et illustrations : Barbara Uhde,

Jean-François Leblanc, Chantal Proulx et Pierre Avignon
Responsable de la production scripto-visuelle : Louise St-Gelais
Impression : Imprimerie Le Renouveau
Tirage 2200 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Publication imprimé sur du papier recyclé

Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CSQ)